Nations Unies S/PV.5675



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5675e séance

Mercredi 16 mai 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Wolff	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de Rivière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/253)

07-34384 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2007/253)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de l'Allemagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Sur l'invitation du Président, M. Matussek (Allemagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite le Haut Représentant à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur des photocopies du document S/2007/253, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 mai 2007 du Secrétaire général transmettant le trente et unième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Je précise aux membres que les versions linguistiques autres que la version anglaise de ce document ne sont malheureusement pas publiées à cette heure. La présidence en a demandé l'explication, afin de pouvoir exposer la raison de ce manquement aux membres du Conseil.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/268, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 mai du Secrétaire général transmettant le neuvième rapport sur les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Christian Schwarz-Schilling. Étant donné qu'il s'agit du dernier exposé que M. Schwarz-Schilling présentera au Conseil en sa qualité de Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, je tiens, au nom des membres du Conseil, à adresser nos remerciements au Haut Représentant Schwarz-Schilling pour son importante contribution à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je lui donne maintenant la parole.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : Je me suis adressé au Conseil pour la première fois il y un an, alors que la Bosnie-Herzégovine était confrontée aux défis de la transition : transition vers l'appropriation par les autorités de Bosnie-Herzégovine, vers l'exercice des droits et des responsabilités d'une démocratie et vers la mise en place d'un État européen performant. La communauté internationale était également confrontée aux défis de la transition, à savoir remettre les rênes du pouvoir au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine – s'abstenir de faire son travail à sa place, lorsque des décisions difficiles devaient être prises, mais rester à ses côtés pour aider, conseiller et guider, le cas échéant.

L'appropriation est un processus d'apprentissage difficile, comme l'expérience récente l'a montré. Une

année électorale, qui a vu la résurgence de la rhétorique et des arguments idéologiques nationalistes, en a donné la preuve. L'importance constante accordée aux discussions sur les événements du passé récent, pour savoir sur qui il convient de rejeter la faute et qui en sont les victimes, a créé un climat politique hostile. Finalement, le processus long et difficile de formation du Gouvernement a pris de nombreux mois. En conséquence, les réformes politiques en Bosnie-Herzégovine sont au point mort depuis plus d'un an.

Cela ne signifie pas que la voie de l'appropriation soit mauvaise, mais c'est un avertissement que nous ne pouvons ignorer, à savoir que la transition n'est pas un fait acquis, que les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent redoubler d'effort pour se montrer à la hauteur des responsabilités qu'elles doivent assumer à la tête de leur pays et qu'une présence internationale active à long terme doit se poursuivre.

En juin dernier, le Conseil de mise en œuvre de la paix a pris la décision de principe de fermer le Bureau du Haut Représentant en juin 2007. Cette décision a été prise dans le contexte d'une évolution favorable et de progrès considérables constatés en Bosnie-Herzégovine dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN.

Mais la rhétorique nationaliste et rétrograde de toutes les parties n'a pas faibli après les élections de l'automne dernier. Les tensions politiques se sont accrues en raison des attitudes conflictuelles adoptées par les dirigeants de la Republika Srpska et de la Fédération. Les tensions ont continué de s'amplifier cette année à cause des réactions à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, que certains hommes politiques ont essayé d'exploiter.

Mes préoccupations pour la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine augmentant, je me suis entretenu de la situation avec le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Après des consultations approfondies avec les capitales et les autorités de Bosnie-Herzégovine, j'ai recommandé au Conseil de mise en œuvre de la paix de maintenir le Bureau du Haut Représentant, compte tenu de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Dans le but de fermer le Bureau d'ici au 30 juin 2008, le Conseil a accepté de réexaminer la situation en octobre 2007 et en février 2008.

Le maintien du Bureau du Haut Représentant a pour objectif d'aider la Bosnie-Herzégovine à prendre les mesures définitives, mais importantes, visant à passer dès que possible de la mise en œuvre de la paix à l'intégration euratlantique. Les progrès peuvent être rapides, si les responsables politiques s'attèlent à la tâche. La Bosnie-Herzégovine a une occasion exceptionnelle et une possibilité historique de faire un pas important pour se rapprocher de l'Europe. Ses dirigeants doivent saisir cette occasion. L'UE a approuvé le texte d'un Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine qui est prêt à être mis en œuvre; encore faut-il que les conditions politiques soient réunies.

Il est urgent de progresser concrètement sur la réforme de la police et de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Commissaire européen Rehn a une nouvelle fois rappelé aux dirigeants bosniaques, la semaine dernière, qu'ils devraient d'urgence surmonter leurs divergences et faire montre d'une véritable unité afin que le pays puisse à terme intégrer l'Union européenne. À deux reprises, les chefs des partis ont été près de trouver une solution de compromis, mais il n'ont pas été en mesure de conclure un accord ferme, faute de volonté politique, d'esprit de compromis pour le bien du pays tout entier et d'une vision claire des changements à opérer pour mieux servir les citoyens et les rapprocher de l'Europe.

Au sein du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la coordination s'améliore entre les organes chargés du maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine. Cependant, les fugitifs restants, au premier rang desquels Mladic et Karadzic, n'ont pas encore été appréhendés. L'arrêt de la Cour internationale de Justice (CIJ) a confirmé l'obligation fondamentale incombent à la République de Serbie de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Soyons clairs : la Serbie ne respecte pas cette obligation. Elle a été reconnue coupable de pas avoir empêché le génocide. Elle devrait par conséquent aider activement le Tribunal à remplir son mandat, qui consiste à poursuivre les auteurs du génocide. C'est là plus qu'une obligation morale et éthique. Il en va clairement de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de toute la région.

Dans ce contexte et en ma qualité de Haut Représentant, j'ai écrit le mois dernier à M. Tadic, Président de la République de Serbie, pour lui demander de m'informer des mesures qui sont prises. Malheureusement, le Président Tadić ne m'a pas répondu. Je demande au Conseil de sécurité de rappeler

à toutes les parties à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de respecter l'obligation qui est la leur de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Je demande également aux membres de noter que l'arrêt rendu il y a plus de deux mois par la Cour internationale de Justice, autre organe majeur de l'Organisation des Nations Unies, n'a jusqu'à présent produit aucun résultat. J'estime que le Conseil de sécurité doit étudier très sérieusement les moyens d'obliger la Serbie à appliquer cet arrêt. Une fois de plus, il en va de la stabilité de la région, et le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités à cet égard.

La rhétorique radicale empoisonne le climat politique et la question de Srebrenica fait de nouveau la une des journaux. Les hommes politiques utilisent sans vergogne les problèmes actuels pour servir leurs propres ambitions, ce qui a pour effet de détourner l'attention des questions qui appellent véritablement des actions concrètes. J'ai nommé un envoyé spécial, M. Clifford Bond, ancien Ambassadeur des États-Unis, pour assurer la coordination avec les acteurs locaux sur le terrain, les responsables politiques et la communauté internationale. Nous avons mis en place un mécanisme de coordination de haut niveau entre les autorités locales pertinentes appuyées par la communauté internationale. Des recommandations clefs sont en cours de formulation en vue d'améliorer véritablement la situation.

Les autorités bosniaques doivent s'acquitter de leurs responsabilités et veiller à ce que des mesures concrètes soient prises pour instaurer de meilleures conditions dans ce domaine; autrement dit, les institutions juridiques et judiciaires doivent faire leur travail. Il faut aussi que les droits des rapatriés soient respectés, et que la région retrouve des moyens de subsistance économique et des normes sociales décentes. Mais il ne s'agit pas de revenir sur l'ordre constitutionnel et territorial de la Bosnie-Herzégovine. Une modification unilatérale de l'Accord de paix de Dayton mettrait gravement en péril la paix et la stabilité. Le Conseil de sécurité doit clairement insister sur ce risque.

Le verdict de la Cour internationale de Justice a reconnu qu'un génocide avait eu lieu à Srebrenica. Cette ville était une zone de sécurité de l'ONU. Les Nations Unies avaient une responsabilité spéciale envers la population de Srebrenica. Je saisis cette occasion pour exhorter le Conseil à créer une Journée de Srebrenica afin de commémorer les événements tragiques qui s'y sont produits en 1995 et de rendre hommage aux victimes du génocide et à leurs familles.

J'en profite pour appeler les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à agir de manière responsable et constructive en vue d'améliorer la situation sur le terrain dans la zone de Srebrenica. Ils peuvent le faire, comme l'ont prouvé les événements du week-end dernier. Une coopération constructive entre les autorités pertinentes à tous les niveaux du Gouvernement, la communauté internationale jouant un rôle de facilitation, a permis aux familles des victimes d'enterrer leurs morts à Bratunac, dans la paix et la dignité. Cela s'est passé samedi dernier. Nous avons tous apprécié la manière dont les choses se sont déroulées.

Mais une telle coopération constructive est nécessaire à l'échelle du pays tout entier. Il est grand temps que les dirigeants bosniaques discutent à nouveau d'actions concrètes en faveur de tous les citoyens du pays sur les plans politique, social et économique. Aucune réforme économique n'est en cours, ni sur le papier, ni en pratique. Les lois nécessaires à l'investissement local et étranger n'ont pas encore été promulguées. Il est impératif que des efforts supplémentaires soient déployés pour réformer l'administration et les médias. Quant à la réforme de l'éducation, elle exige un engagement sérieux de la part des autorités bosniaques, avec l'appui de la communauté internationale. Le relèvement et les perspectives d'avenir du pays en dépendent.

Je rappelle au Conseil les mots simples qui figurent à l'entrée du musée de Kaboul : « Une nation est vivante si sa culture l'est aussi ». Ces mots ont récemment été salués par un directeur de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche qui a recommandé qu'ils deviennent « le mantra de tous ceux qui aspirent à édifier des nations ».

Malgré les difficultés, il y a du mieux en Bosnie-Herzégovine depuis que j'ai pris mes fonctions, le 31 janvier 2006. Des progrès ont été réalisés. Le pays a organisé, en octobre, des élections conformes aux normes démocratiques internationales. Bien que la formation du gouvernement ait été un processus long et en partie frustrant, elle a été réalisée par les responsables politiques bosniaques sans intervention internationale. Tels sont les enseignements douloureux qui accompagnent les leçons de prise en main de son destin par un pays.

En décembre dernier, la Bosnie-Herzégovine s'est jointe au programme de Partenariat pour la paix de l'OTAN, ce qui témoigne de réussite clefs dans la réforme de la défense et constitue un pas en avant important sur la voie de l'intégration euratlantique. Dans le domaine du développement régional, la Bosnie-Herzégovine a la possibilité de jouer un rôle central. En décembre 2006, elle s'est associée à d'autres pays de la région pour signer l'Accord de libre-échange d'Europe centrale en vue de créer une zone de libre-échange en Europe du Sud-Est. Cette avancée économique et politique devrait favoriser le développement économique et politique et contribuer à la stabilité. La semaine dernière, le Conseil de coopération régionale, désormais connu sous le nom de Pacte de stabilité, a décidé d'installer son siège à Sarajevo, plaçant ainsi la Bosnie-Herzégovine au cœur de l'intégration régionale.

Des avancées ont également été réalisées autour d'autres problèmes persistants. Plus précisément, je remercie le Conseil de sécurité de la contribution constructive qu'il a apportée en publiant une lettre présidentielle le 30 avril dernier sur la question des policiers qui se sont vu refuser leur certification par le Groupe international de police des Nations Unies. Pour obtenir ces avancées, mes collaborateurs ont travaillé avec les institutions de Bosnie-Herzégovine pendant plusieurs années. Je voudrais également féliciter le Conseil de l'Europe, la Mission de police de l'Union européenne, le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que la présidence britannique du Conseil de sécurité. Je suis sûr que les autorités de Bosnie-Herzégovine se conformeront à leurs obligations internationales et qu'elles mettront en œuvre les dispositions contenues dans la lettre présidentielle du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité attend l'annulation de la décision prise en décembre dernier par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine concernant la création d'une commission nationale d'enquête. Le Bureau du Haut Représentant est prêt à concourir à son application.

Enfin, j'attire l'attention sur une réforme qui reste au point mort. Cette réforme, difficile mais primordiale, que les dirigeants de Bosnie-Herzégovine doivent engager de toute urgence est celle de la Constitution. Elle ne sera pas réalisée du jour au lendemain. Mais j'ai l'intime conviction que cette réforme est vitale pour que la Bosnie-Herzégovine serve mieux les intérêts de ses citoyens et qu'elle évolue en un État opérant et apte à devenir membre de plein droit des institutions euratlantiques.

Je crois que la Bosnie-Herzégovine a besoin d'engager une réforme constitutionnelle de manière à ce que ses institutions permettent aux partis politiques, au Parlement et à la société en général de mener des débats en profondeur et d'examiner tous les aspects techniques des complexes questions à l'examen. Il faut bien sûr que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine s'approprient pleinement la réforme constitutionnelle quelle qu'elle soit. L'Europe et les États-Unis sont prêts à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine en les conseillant en matière de normes et en les faisant profiter de leurs expériences et compétences. J'espère que les dirigeants des partis décideront d'engager un tel processus. J'ai l'intention d'entamer des pourparlers politiques et de m'employer à mettre en route un tel processus durant le reste de mon mandat.

Pour terminer, le chemin conduisant à l'Europe ne doit comporter aucun obstacle. Il faut convenir d'une réforme de la police qui permette la signature et l'exécution de l'Accord de stabilisation et d'association. Il faut que les derniers inculpés soient de toute urgence transférés au Tribunal de La Haye. Il faut que la réforme constitutionnelle soit mise sur les rails. La transition doit être menée à son terme.

Il est temps que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine fassent le nécessaire. Bien sûr, la communauté internationale ne doit pas manquer à sa promesse d'assistance. Elle doit poursuivre avec énergie son action de conseil et d'orientation à l'égard des autorités de Bosnie-Herzégovine jusqu'à ce que l'intervention du Bureau du Haut Représentant ne soit plus nécessaire.

Pour sa part, l'Europe doit avant toute chose prendre conscience de la responsabilité qui va de pair avec l'appui fourni à la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. L'Europe doit en outre comprendre et satisfaire les exigences complexes et particulières découlant du soutien apporté à l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine.

Les difficultés sont encore nombreuses en cette période cruciale où la Bosnie-Herzégovine s'efforce de rester sur ses deux pieds. Ce n'est pas le moment que la communauté internationale s'éloigne ou devienne impatiente, même si son rôle est en train d'évoluer. La tâche n'est pas finie. Il y aura encore des embûches et des obstacles à surmonter. Quoi qu'il en soit, la bonne

marche de la Bosnie-Herzégovine vers l'intégration euratlantique dépendra uniquement de ses propres résultats. Le Conseil de sécurité a le devoir de veiller à ce qu'elle ne dépende pas de facteurs extérieurs.

La tâche ne sera pas facile pour le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine récemment issu des élections. Elle ne le sera pas non plus pour mon successeur, l'Ambassadeur Lajcak, de la Slovaquie, qui a été nommé la semaine dernière par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et à qui je cèderai la place en juillet.

Je remercie le Secrétaire général et le Conseil de sécurité du soutien qu'ils m'ont apporté tout au long de mon mandat. J'ai travaillé en Bosnie-Herzégovine pendant 15 ans à différents postes et cela a été pour moi un grand honneur que d'y occuper les fonctions de Haut Représentant et de Représentant spécial de l'Union européenne. Je continuerai d'offrir mon concours par tous les moyens. Je suis résolu à rester proche de la Bosnie-Herzégovine, pays que j'ai appris à connaître et à aimer. Je suivrai de très près son avancée sur le chemin long mais prometteur d'un avenir plus radieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling de son exposé détaillé et instructif.

J'invite maintenant S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à faire une déclaration.

M. Špirić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : En janvier dernier, je suis intervenu devant la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine pour présenter un programme portant sur les quatre prochaines années dans l'espoir sincère d'opérer des changements fondamentaux. En résumé, ce programme consiste à parvenir à la mobilisation générale des forces positives de notre pays afin de forger des compromis dans l'intérêt général. Dès que j'ai pris mes fonctions, j'ai expressément signifié qu'entre l'inertie et l'action, je choisirai l'action, seul moyen d'aller de l'avant.

Conscient de l'importance historique du moment et des paris à relever par la Bosnie-Herzégovine, j'ai souligné que les principaux objectifs de mon mandat étaient de réformer la police; poursuivre la réforme du secteur de la défense conformément au Partenariat pour la paix; poursuivre les réformes dans les domaines constitutionnel et économique; et intensifier la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Durant mon mandat, je m'attacherai à mener à bien ces réformes et tiendrai le Conseil de sécurité informé des obstacles rencontrés et des progrès accomplis.

Concernant la réforme de la police, nous avons mené des négociations intensives au cours de la période précédente, sans pouvoir parvenir à un accord. Malheureusement, certains groupes politiques ont ignoré les efforts et la volonté de compromis d'autrui, en campant sur des positions extrêmes. En raison de leur intransigeance, nous n'avons pas pu déboucher sur un accord nous permettant de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Je suis surpris par l'irresponsabilité dont font preuve les représentants de ces groupes politiques et par leur incapacité à comprendre que les réformes sont une question de processus et non de moment. La question est de savoir comment procéder pour parvenir à cet accord tant nécessaire. Il n'y a qu'une seule solution : maintenir le dialogue entre les dirigeants politiques démocratiquement élus.

Dans un pays comme le mien, le dialogue doit être permanent et ininterrompu. C'est la raison pour laquelle je saisis toutes les occasions qui s'offrent à moi pour souligner que le dialogue est la seule chose qui ne devra jamais prendre fin en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, en Bosnie-Herzégovine, nous savons parfaitement ce qui arrive lorsque le dialogue est suspendu. Nous en avons payé lourdement le prix lors de la dernière guerre. À l'heure actuelle, le problème de fond qui se pose en Bosnie-Herzégovine tient à l'absence de dialogue politique. En fait, il n'a lieu que sur l'initiative et avec le concours de représentants de la communauté internationale.

En ce qui concerne la réforme constitutionnelle, je profite de l'occasion pour réitérer ma ferme résolution à la mener à bien. Malheureusement, c'est une question qui a suscité de nombreuses divisions par le passé. Alors même que cela était contraire aux intérêts des citoyens de la Bosnie-Herzégovine, d'aucuns ont été assez fourbes pour l'exploiter uniquement en vue d'être élus. Cette fausse expression d'affection et d'intérêt pour la Bosnie-Herzégovine a entravé toute évolution ultérieure des institutions gouvernementales. Il est temps d'oublier tout cela et d'entamer des négociations dans un souci de plein respect et de compréhension et dans un esprit de

compromis. Je ne peux pas accepter que nous cédions tous, chacun d'entre nous comme les représentants de la communauté internationale engagés dans cette question, devant ceux qui pensent que parvenir à un compromis signifie simplement que leurs opposants politiques renoncent sans condition à toutes leurs idées.

Il ne faut pas voir la situation sous l'angle victoire/échec car ce serait là non pas signe de progrès mais de stagnation. Mon pays ne doit pas se retrouver frappé de paralysie. Il ne doit pas cesser de tendre vers l'objectif de l'intégration euratlantique.

En dépit de mes propos, je ne voudrais pas paraître complètement pessimiste. Par nature, je suis optimiste et, dans ma position, je ne pourrais pas me comporter différemment. Néanmoins, la Bosnie-Herzégovine a accompli récemment une tâche énorme. Comme le Conseil le sait, il nous a été permis de participer au programme du Partenariat pour la paix. Pour nous, c'était la récompense de tout ce qui avait été fait dans le domaine de la réforme de la défense.

La Bosnie-Herzégovine a achevé avec succès les négociations techniques en vue de la signature d'un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. C'est pourquoi je suis fier de déclarer que la Bosnie-Herzégovine est passée de l'ère appelée ère de Dayton à l'» ère de Bruxelles ». Ainsi, j'ai soumis à tous les ministères la liste des lois découlant d'un partenariat européen, et je leur ai demandé de commencer d'urgence à travailler sur la question et de rendre compte, chaque mois, des progrès réalisés.

J'ai conscience qu'on aurait pu faire beaucoup plus, tout en reconnaissant que nous avons rencontré plusieurs obstacles, principalement de nature politique sur le chemin conduisant à notre objectif final. Dès le début de mon mandat, j'ai insisté sur l'importance d'un patriotisme d'État plus fort, mais j'ai le regret de dire que certains, volontairement ou non, ont ignoré avec persistance mes appels. Par ailleurs, j'ai toujours souligné qu'il importait de renforcer la confiance en Bosnie-Herzégovine même. À mon sens, il est clair que le renforcement de la confiance est la solution de nombre des problèmes que connaît notre pays et qu'il s'agit d'une réforme supérieure à toutes les autres. Je crains que, si nous échouons dans cette entreprise, tous nos autres efforts ne produisent aucun résultat important et que les réformes récemment mises en œuvre ne s'avèrent inefficaces.

S'agissant de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), je voudrais saisir l'occasion de préciser que ma position à cet égard est claire : il est nécessaire de coopérer pleinement avec le TPIY pour régler cette question qui constitue un fardeau, depuis si longtemps. Par le passé, on a beaucoup disputé, au niveau de l'État, à propos de ceux qui coopéraient et de ceux qui ne coopéraient pas. À mon avis, il faut oublier ces accusations pour ne pas gaspiller notre énergie et rechercher plutôt des résultats concrets.

Je voudrais dire quelques mots sur le rôle de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Tout d'abord, je tiens à adresser mes sincères remerciements au Haut Représentant pour tout ce qu'il a fait pour la Bosnie-Herzégovine et pour la nouvelle philosophie politique qu'il a instaurée pendant son mandat. Je voudrais le remercier d'avoir usé de sa sagesse, de sa patience et de son expérience diplomatique pour indiquer clairement aux dirigeants du pays qu'il préférait un gramme de compromis national à une tonne de pouvoirs de Bonn. Cette politique nous encourage à travailler ensemble et à rechercher sans cesse des solutions de compromis. Cependant, certains n'ont pas compris correctement cette politique et continuent d'attendre qu'un Haut Représentant impose des solutions et camoufle leur incapacité d'aller de l'avant et leur irresponsabilité.

Je voudrais également saisir l'occasion de remercier le Haut Représentant et cet organe d'avoir réglé la question des officiers de police décertifiés. Nous en sommes très reconnaissants, car la question a provoqué l'agitation parmi l'opinion publique et dans les enceintes politiques de Bosnie-Herzégovine. Je sais que cette solution n'est pas idéale, mais je sais également qu'il n'était pas possible de faire plus.

La communauté internationale a fait énormément en Bosnie-Herzégovine. Cela étant, comme on dit dans notre pays, ceux qui ne font pas d'erreurs sont ceux qui ne font rien. Je crains que la dépendance des hommes politiques à l'égard de la communauté internationale ait été créée par cette dernière, ce qui n'a pas été salutaire. Les représentants élus doivent devenir les principaux acteurs de l'avenir de notre pays; ils peuvent et doivent être autorisés à le faire.

Je ne peux pas accepter qu'en Bosnie-Herzégovine, nous ayons une relation idéale avec la communauté internationale mais que nous ayons au niveau national des hommes politiques mauvais et irresponsables. Je veux également souligner que la Bosnie-Herzégovine est un État dans lequel tous les

projets de la communauté internationale ont été jugés fructueux, alors que d'après l'évaluation générale de cette même communauté internationale, la Bosnie-Herzégovine n'a pas réalisé des progrès suffisants et qu'elle ne peut pas aller de l'avant. Je pense que la Bosnie-Herzégovine est un État dans lequel il n'y a ni culpabilité absolue, ni innocence absolue et où chacun doit assumer sa part de responsabilité dans les retards et les échecs. À l'avenir, nous devons progresser ensemble.

Je crois que le Conseil connaît la situation en Bosnie-Herzégovine au lendemain de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice concernant la demande de statut spécial pour Srebrenica. Ma position est claire : Srebrenica mérite une attention particulière, mais pas un statut spécial. Je ne suis pas certain que ce pays, qui a lui-même un statut spécial, puisse se permettre d'avoir un statut spécial pour une partie de son territoire sans que cela ait de graves conséquences.

Enfin, je voudrais souligner que la réalisation de progrès en Bosnie-Herzégovine dépend entièrement de l'accord entre ses populations, car c'est uniquement le dialogue et non une solution imposée de l'extérieur qui pourra assurer un avenir prospère, acceptable pour tous. Nous avons toujours été reconnaissants à la communauté internationale pour son aide et ses efforts, mais la décision ultime concernant l'avenir de mon pays doit être prise par ses représentants élus. Nous sommes certains que le nouveau Haut Représentant acceptera cette idée, comme l'a fait M. Schwarz-Schilling, que je voudrais remercier une fois encore de tout ce qu'il a accompli.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : En tant que premier membre du Conseil à prendre la parole à la présente séance, je voudrais souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, et au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špiric. Je tiens à les remercier tous les deux de leurs déclarations, qui nous ont donné une évaluation très claire et lucide des dernières évolutions en Bosnie-Herzégovine et précisé les priorités – les justes priorités – que le pays doit considérer dans les mois et années à venir.

Je voudrais citer un court extrait de la déclaration de M. Schwarz-Schilling qui, je crois, a dit :

> « La Bosnie-Herzégovine a une occasion exceptionnelle et une possibilité historique de faire un pas important pour se rapprocher de l'Europe. Ses dirigeants doivent saisir cette occasion. » (voir ci-dessus)

Je pense que cela sera essentiel à l'avenir.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement pas le Représentant permanent de l'Allemagne au nom de l'Union européenne (UE). C'est pourquoi je n'ajouterai que quelques remarques inspirées par notre expérience nationale.

Le 3 mai 2007, les États membres de l'UE ont approuvé le texte de l'Accord de stabilisation et d'association. L'Accord est prêt pour la phase de conclusion et la Bosnie-Herzégovine a l'occasion de progresser concrètement, comme il a été dit précédemment, sur le chemin de l'intégration européenne. Cependant, la signature de l'accord dépend de l'accomplissement de progrès concrets en ce qui concerne les engagements non encore respectés, principalement au niveau de la mise en œuvre de la réforme de la police, ainsi que de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'Italie espère que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine s'acquitteront rapidement de leurs engagements, en particulier dans le domaine de la réforme de la police, conformément aux trois principes directeurs définis par l'Union européenne au début des négociations, lesquels sont énoncés dans le rapport final de la Direction chargée de la mise en œuvre de la restructuration de la police. Nous appelons les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à assumer leurs responsabilités et à prendre des mesures pour maintenir le pays sur la voie de l'intégration européenne.

La réforme constitutionnelle n'est pas seulement le plus grand enjeu auquel la Bosnie-Herzégovine fait face, mais également la grande priorité pour ce qui est de créer des structures étatiques plus performantes et permettre au pays de préparer son intégration dans la communauté euratlantique. Nous devons relancer les propositions de réforme élaborées au printemps 2006. Ce processus, comme on l'a rappelé, est au point mort depuis plus d'un an, et nous appuyons les efforts que déploie la communauté internationale pour qu'il soit mené à bien.

L'Italie approuve l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans l'affaire concernant le massacre de Srebrenica survenu en juillet 1995. Nous

pensons que cet arrêt doit être rigoureusement appliqué, de manière à déterminer les responsabilités et à veiller à ce que la justice l'emporte. En même temps, nous estimons que la Bosnie-Herzégovine a peut-être aussi besoin de regarder vers l'avenir et qu'elle ne doit donc pas laisser les événements tragiques du passé monopoliser son attention.

Le 30 avril 2007, l'Ambassadeur Sir Jones Parry, Président du Conseil de sécurité, a envoyé une lettre aux autorités de la Bosnie-Herzégovine au sujet de la décertification des policiers, réglant enfin une question déjà ancienne. Nous appelons le Bureau du Haut Représentant et la Mission de police de l'Union européenne à suivre de près l'application des dispositions et conditions énoncées dans la lettre.

L'Italie a appuyé la décision adoptée par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le 27 février, de reporter la fermeture du Bureau du Haut Représentant au mois de juin 2008, et nous sommes disposés à examiner la situation lors des réunions du Comité qui doivent se tenir en octobre 2007 et février 2008.

L'Italie reste attachée à la stabilisation et au développement d'institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine, de même qu'à l'intégration du pays aux institutions européennes et euratlantiques. En même temps, nous demeurons résolument engagés en faveur de la prise en main totale du processus par les autorités bosniaques et d'une réduction progressive de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, conformément à la décision du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Comme on l'a rappelé, c'est la dernière fois que M. Schwarz-Schilling s'exprime devant le Conseil. Permettez-moi par conséquent de me joindre au Président du Conseil pour le remercier, en notre nom à tous, pour la force de son engagement, ses efforts et sa ferme direction dans les tâches difficiles qu'il a eu à accomplir.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je commencerai, par m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Schwarz-Schilling, pour son exposé final sur l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je souhaite en même temps la bienvenue parmi nous à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie pour ses remarques judicieuses.

La Slovaquie souscrit à la déclaration qui sera prononcée ce matin par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne (UE). Je limiterai donc mon intervention aux points suivants.

Premièrement, je tiens à exprimer notre appui continu au Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne ainsi qu'aux efforts soutenus de son Bureau pour renforcer la confiance entre les communautés et accroître les responsabilités, notamment en intensifiant progressivement la prise en main locale, qui est le principe directeur de la politique de l'Union européenne vis-à-vis du pays en question.

Je veux ici redire notre opinion – exprimée en novembre de l'an dernier – selon laquelle l'organisation constitutionnelle actuelle ne permet pas un abandon immédiat des pouvoirs de Bonn. Nous persistons à penser que la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle est cruciale si l'on veut continuer de progresser en ce sens. Nous estimons que pour réussir, cette réforme doit être un processus partant de la base et fondé sur le principe d'une forte prise en main locale et d'un dialogue intensif s'étendant à l'ensemble de la société bosniaque. Cela dit, nous considérons aussi que le rôle de la communauté internationale est indispensable, notamment pour ce qui est de remettre la réforme constitutionnelle sur les rails et de la faire avancer.

Deuxièmement, je me joins à d'autres, dont le Haut Représentant, pour saluer la formation du nouveau Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui a réaffirmé son attachement à une intégration euratlantique. La Slovaquie se réjouit de la finalisation récente du texte de l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. Avec d'autres nations de l'UE, nous attendons des nouvelles autorités qu'elles réunissent toutes les conditions nécessaires à la conclusion et à la signature de l'Accord définies dans les conclusions pertinentes du Conseil de l'UE. Je tiens à réaffirmer le ferme appui de la Slovaquie aux aspirations européennes et euratlantiques de la Bosnie-Herzégovine ou, comme M. Špirić l'a appelée, à l'» ère de Bruxelles » de son pays.

Troisièmement, nous comprenons aussi qu'il est nécessaire d'aller de l'avant dans la réforme de la police, qui, à notre avis, s'inscrit dans le contexte plus large du processus complexe de réforme mené en Bosnie-Herzégovine. Nous constatons que cette question fort délicate reflète l'accomplissement le plus

précieux réalisé dans le pays depuis la fin du conflit : la sécurité personnelle d'individus appartenant à différentes entités. Par conséquent, nous continuons de préférer une approche progressive qui, à notre avis, doit s'accompagner d'un dialogue intercommunautaire à tous les niveaux.

Enfin, et surtout, je me félicite vivement de la solution adoptée par le Conseil sur la question de la non-certification, solution trouvée grâce aux efforts communs de ses membres, assistés du Bureau du Haut Représentant et du Secrétariat de l'ONU. En particulier, nous constatons avec une vive satisfaction que cette solution non seulement préserve l'héritage du Groupe international de police en Bosnie-Herzégovine, mais aussi confirme le principe directeur de l'UE, à savoir la politique de prise en main locale.

Pour terminer, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation pour tout le travail effectué par le Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, qui a accompagné le pays dans une phase difficile de son développement et de la transition. Nous saluons son travail et nous estimons que l'une des plus grandes réussites de son mandat a été de donner à la Bosnie-Herzégovine la possibilité de décider véritablement de son avenir, tout en prenant en main le processus avec l'aide de la communauté internationale. M. Schwarz-Schilling a déclaré que de nombreux défis attendaient son successeur, l'Ambassadeur Lajcak. Nous avons bon espoir que la transition se fera en douceur, et nous en remercions par avance tous les partenaires.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier le Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, pour son rapport et son exposé détaillés. Il est encourageant pour nous de noter les nombreuses avancées qui indiquent que la Bosnie-Herzégovine progresse vers l'instauration d'une démocratie pleinement opérationnelle.

Si la Bosnie-Herzégovine se rapproche à grands pas d'un système politique fondé sur les principes de la démocratie, il reste encore à faire, notamment pour combler le fossé ethnique en promouvant la réconciliation des divers groupes du pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les derniers développements relatifs à la Republika Srpska, l'apparente régression du district de Brcko et la radicalisation des questions ethniques. Ces facteurs sont susceptibles de nuire à la stabilité du pays.

Les Balkans constituent une zone où les peuples sont entourés d'États qui abritent souvent les mêmes populations. L'instabilité interne d'un des pays de la région risque toujours de déstabiliser la région entière, et la Bosnie-Herzégovine ne fait pas exception. Une manière de créer une société multiethnique serait que la Bosnie-Herzégovine poursuive sur la voie de la réforme et que le Parlement travaille résolument à adopter les modifications requises, ce qui assurerait le processus plus large de réforme constitutionnelle nécessaire pour garantir à tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine un gouvernement efficace.

La Bosnie-Herzégovine doit rester concentrée sur la mise en œuvre des réformes, étant donné que celle-ci est un gage de stabilité à long terme pour toute société démocratique et prospère. Un accord politique doit être trouvé sur la réforme de la police et en vue de finaliser la pleine intégration des forces armées de Bosnie-Herzégovine pour garantir une coopération accrue avec le système judiciaire dans la lutte contre le crime organisé.

Nous notons avec préoccupation les difficultés relatives au retour définitif des réfugiés et des personnes déplacées, dont le nombre est estimé à plus de 130 000. Nous sommes particulièrement alarmés par la conclusion du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés selon laquelle les rapatriés appartenant à des groupes minoritaires vivent dans des conditions sordides, avec un accès limité, voire inexistant, aux services véritablement essentiels. Nous appelons à des efforts plus concertés pour permettre aux personnes qui souhaitent rentrer chez elles de le faire avec l'assurance que leurs droits seront respectés et leurs besoins satisfaits.

Enfin, nous appuyons le Haut Représentant et la politique consistant à transférer progressivement les responsabilités aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine. Il est donc important que les progrès se maintiennent afin que la Bosnie-Herzégovine puisse devenir un pays encore plus démocratique, multiethnique et stable qui contribue à la paix dans les Balkans ainsi qu'à la stabilité et au développement économique de la région.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić, à la présente séance du Conseil de sécurité. Nous avons écouté avec grand intérêt sa déclaration, dans laquelle il a exposé la manière dont la direction de la Bosnie-Herzégovine évaluait la situation actuelle du pays. Nous remercions le Haut

Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling, du rapport qu'il a remis au Conseil de sécurité (S/2007/253, annexe) ainsi que de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et sur l'activité menée par son Bureau conformément au titre du mandat confié par la résolution 1722 (2006) du Conseil de sécurité.

Nous jugeons globalement positif le travail accompli par M. Schwarz-Schilling pendant la période à l'examen. Nous notons qu'il a traité d'une manière équilibrée les intérêts des différentes parties de Bosnie-Herzégovine afin de les aider à trouver des solutions de compromis au moyen d'un dialogue constructif. Nous espérons que le Haut Représentant poursuivra son action dans cette direction, en fournissant un appui maximal aux mécanismes politiques et diplomatiques, en encourageant les initiatives locales et en s'abstenant de recourir aux pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn.

Le succès des processus de normalisation engagés en Bosnie-Herzégovine continue de dépendre en grande partie des bases solidement posées par l'Accord de Dayton, lequel s'est révélé être, dans la pratique, un instrument efficace de stabilité. Ainsi, il est prioritaire de renforcer le climat de confiance et le dialogue constructif entre les peuples de Bosnie autour de toutes les questions en suspens, de même que les parties doivent faire preuve de patience dans la recherche de solutions mutuellement acceptables en vue de bâtir une Bosnie-Herzégovine démocratique et stable, sous la forme d'un État multiethnique qui soit composé de deux entités et garantisse le développement des trois peuples le composant.

Nous rendons hommage aux efforts faits par le Haut Représentant pour accompagner les réformes en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes convaincus que la bonne progression de ces réformes exige avant toute chose de prendre en considération les réalités du pays et de procéder avec une plus grande prudence en tenant compte des intérêts de toutes les parties. Nous pensons toutefois que les moyens de sanction dont dispose le Haut Représentant ne doivent pas être utilisés pour d'autres questions que celles prévues dans l'Accord de Dayton, en particulier en ce qui concerne les réformes de la police et de la constitution, dont la bonne mise en œuvre exige impérativement la conclusion d'un consensus entre les différentes parties de Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons note des mesures équilibrées que le Haut Représentant a prises dans la difficile période qui a suivi les élections générales d'octobre dernier. Nous espérons qu'il continuera de faire preuve de la plus grande prudence en procédant à pas mesurés. Nous espérons également qu'au moment de dresser le bilan en octobre 2007, les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix tiendront compte de la situation réelle et non de menaces supposées à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Je veux surtout parler des discours politiques souvent entendus en Bosnie-Herzégovine dans le but évident de susciter la sympathie de la communauté internationale. Nous sommes favorables à ce que la responsabilité de la gestion des affaires du pays soit transférée sans délai aux parties bosniaques, par exemple à l'occasion du prochain passage de relais entre le Bureau du Haut Représentant et la Mission de l'Union européenne. Nous prônons une accélération des efforts dans ce domaine et partageons l'analyse de l'Union européenne selon laquelle le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est capable de contrôler la situation dans le pays. Pour preuve, les effectifs militaires déployés par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine ont été divisés par trois.

En ce qui concerne les craintes régulièrement exprimées quant aux répercussions de la question du Kosovo sur la situation en Bosnie-Herzégovine, nous sommes convaincus qu'au lieu de semer le chaos en Bosnie-même, il est indispensable de s'employer à rechercher, par la voie des négociations, un compromis viable sur le statut futur du Kosovo qui permette de stabiliser la région sans créer un précédent non souhaitable. En tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et du Groupe de contact, la Russie continuera, en contact étroit avec le Haut Représentant, de contribuer de façon énergique et constructive aux efforts internationaux visant à aider les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à faire avancer les réformes politiques et économiques.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : En tout premier lieu, je remercie le Haut Représentant Christian Schwarz-Schilling de son exposé. Nous le félicitons de tout ce qu'il a accompli pour faire avancer le processus politique en Bosnie-Herzégovine depuis sa prise de fonctions. Mes remerciements s'adressent également à S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, pour sa déclaration. Nous notons avec satisfaction que depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, il y a plus

de 10 ans, la Bosnie-Herzégovine – grâce à ses propres efforts et avec le concours de la communauté internationale – a pris un grand nombre de dispositions encourageantes et a obtenu des résultats significatifs dans l'édification de ses institutions, la reprise économique, le respect de l'état de droit et l'installation de l'harmonie entre les groupes ethniques.

En octobre 2006, la Bosnie-Herzégovine a su, avec succès, tenir des élections générales et constituer un nouveau Gouvernement. Elle a donné le coup d'envoi à son intégration progressive dans l'Union européenne. Nous félicitons l'Union européenne du rôle majeur qu'elle joue dans la promotion de la stabilité, de la sécurité et du développement économique et social de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous réjouissons de voir la Bosnie-Herzégovine s'intégrer progressivement dans la société européenne. Les dernières avancées politiques ont été obtenues de haute lutte. Nous espérons que toutes les parties les apprécieront et que la Bosnie-Herzégovine, avec le concours de la communauté internationale, continuera de réaliser des progrès et des percées dans les réformes fondamentales de manière à mettre en place un système politique plus développé, à parvenir à une harmonie authentique entre tous les groupes ethniques et à assurer leur essor.

La Chine se réjouit que la question de la non-certification des anciens policiers, héritée de l'histoire du pays, ait pu être résolue d'une manière satisfaisante. Nous félicitons le Haut représentant, le Département des opérations de maintien de la paix et tous ceux qui y ont contribué. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine appliquera rigoureusement les décisions du Conseil de sécurité, qu'elle mènera à bien les réformes sans délai et qu'elle préservera la stabilité sociale. La Chine souhaite s'associer à la communauté internationale et apporter son concours à la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à atteindre la stabilité et le développement à long terme.

M. Ikouebe (Congo) : Je voudrais également saluer la présence du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et remercier le Haut Représentant pour l'excellent travail qu'il a accompli et pour le rapport qu'il vient de nous présenter (S/2007/253, annexe).

Depuis la dernière réunion que le Conseil a consacrée à l'examen de la situation en Bosnie-Herzégovine, les dernières élections ont été un événement d'une importance cruciale pour ce pays et pour les perspectives de son évolution. Le Haut Représentant vient de nous signaler que ces élections n'ont malheureusement pas mis fin à la rhétorique nationaliste. C'est manifestement une source de tensions qui doit nous préoccuper. Nous notons malgré tout que la plupart des institutions ont été mises en place. Je fais notamment allusion à la formation du nouveau Gouvernement et à l'installation d'une nouvelle administration dans la majorité des cantons. Je mentionnerai également l'un des faits marquants des résultats électoraux d'octobre, à savoir le recul des partis nationalistes et, surtout, le partage du pouvoir entre les différentes forces politiques à tous les niveaux. Ce succès électoral devrait permettre de relancer le processus de réforme constitutionnelle et les négociations avec l'Union européenne sur l'Accord d'association et de stabilisation, dont les progrès ont été ralentis, comme le souligne le Haut Représentant, par les incertitudes politiques qui prévalent dans la région.

Plus que jamais, il nous parait utile de réaffirmer la nécessité de favoriser au plus vite l'appropriation, par les populations, de leurs propres affaires et de les rendre responsables de leur destin. L'aboutissement heureux des élections d'octobre dernier, organisées pour la première fois par les autorités locales elles-mêmes, constitue un signe encourageant dans cette voie et témoigne de la réelle volonté de toutes les parties de s'engager dans l'édification d'un État fonctionnel, moderne et démocratique.

Cependant, beaucoup reste à faire pour aider la Bosnie-Herzégovine à assurer sa transition vers une nation pacifiée, réconciliée et intégrée au sein de l'Europe, selon les termes de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de la résolution 1722 (2006), que le Conseil a adoptée le 21 novembre dernier.

D'abord, le processus de réforme constitutionnelle et économique doit se poursuivre. Certes, grâce à l'engagement des parties et aux efforts inlassables du Haut Représentant, des réformes importantes ont pu être menées en matière de police et de défense et dans le domaine économique, où un vaste mouvement a permis d'assainir le climat des affaires.

Il n'en demeure pas moins que sous l'autorité des nouvelles instances dirigeantes et avec la contribution positive de toutes les parties, des efforts substantiels doivent se poursuivre dans des domaines essentiels tels

que celui de la mise en œuvre de l'Accord du 18 mars 2006 sur la réforme de la Constitution, qui demeure à la fois une étape historique dans la marche vers la paix et la reconstruction économique et sociale et une condition nécessaire à la consolidation du processus démocratique. La décision récente du Conseil de régler définitivement le problème des fonctionnaires de police non certifiés représente un geste d'apaisement, que nous saluons.

Ensuite, il est du devoir des autorités de tout mettre en œuvre pour apurer les vestiges d'un passé douloureux en redoublant d'effort pour l'arrestation des fugitifs responsables de crimes de guerre et de crime contre l'humanité en vue de leur transfert au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Haut Représentant a eu raison d'insister sur ce volet, car tout atermoiement à cet égard continuera de peser sur la viabilité du processus de paix et de réconciliation nationale et sur la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement que le Conseil a fixée à ces tribunaux.

La mise en œuvre de l'Accord de paix dans le contexte troublé des Balkans constitue une source de satisfaction. Le Conseil doit, néanmoins, éviter un désengagement précipité, car il faut garantir et consolider la réalisation de cette vision commune de paix et de développement que partagent les groupes ethniques de ce pays. Nous appuyons donc la rétrocession progressive des pouvoirs du Haut Représentant aux institutions locales. Cependant, les défis qui jalonnent ce parcours nous incitent à la prudence. C'est fort de cette conviction que nous apportons notre plein appui aux efforts inlassables que mènent le Haut Représentant et la Force multinationale de stabilisation et encourageons les nouvelles autorités et toutes les parties prenantes à poursuivre sans relâche la mise en œuvre des engagements en vue du renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour la présentation de son rapport. De même, nous souhaitons la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špiric, et le remercions pour sa déclaration.

Ma délégation suit avec beaucoup d'intérêt les progrès accomplis en Bosnie-Herzégovine. Nous jugeons favorable le fait que les événements qui ont suivi les élections générales d'octobre ont permis de mettre en place un gouvernement reconstruit en Republika Srpska, de former le Conseil des ministres et de constituer le Gouvernement de la Fédération. De même, de nouveaux gouvernements ont été constitués dans sept des 10 cantons. Cependant, tous ces progrès ont demandé beaucoup trop de temps, comme en témoigne la persistance de certaines difficultés politiques internes.

Nous prenons acte également du succès des négociations techniques concernant l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne; nous sommes convaincus que les diverses entités du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine rempliront les conditions préalables nécessaires pour assurer la viabilité de la mise en œuvre de cet Accord, notamment en ce qui concerne la restructuration de la police, qui requiert un accord politique interne que ma délégation encourage.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès majeurs dans la collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et exhortons les autorités de Bosnie-Herzégovine à redoubler d'effort dans ce domaine, pour démontrer ainsi leur engagement envers leur pays et envers la communauté internationale, qui espèrent que ces crimes échapperont à l'impunité.

S'agissant de la réforme constitutionnelle, nous appuyons les efforts déployés par le Haut Représentant pour mener à bien ce processus. Il est nécessaire que toutes les parties concernées comprennent la nécessité de mettre en œuvre cette réforme et y contribuent. Il faut reconnaître que les circonstances dans lesquelles la Constitution a été rédigée ont évolué et sont très différentes des circonstances actuelles; c'est pourquoi il faut procéder à des réajustements pour orienter le pays vers une nouvelle perspective de développement politique et social, qui prépare sa participation à l'Europe communautaire.

De même, il importe de poursuivre les progrès dans le domaine économique. Nous convenons de la croissance du pays dans ce domaine et encourageons ses autorités à élaborer les nécessaires réformes de la législation économique et fiscale, qui permettront de jeter les bases du développement du secteur privé.

Enfin, s'agissant de la fermeture du Bureau du Haut Représentant, ma délégation est favorable à l'idée que les autorités nationales renforcent leur maîtrise de la situation du pays et prennent en main leurs propres

destinées. Cependant, nous estimons qu'il est primordial que la communauté internationale reste sur le terrain le temps nécessaire pour veiller à ce que cette prise en main soit effective et que les causes du conflit ne resurgissent pas.

Je voudrais terminer en exprimant notre extrême gratitude et notre profonde reconnaissance à M. Schwarz-Schilling pour son dévouement et ses efforts, ainsi que sa contribution à la pacification du pays et à la construction d'institutions démocratiques; nous le remercions aussi d'avoir jeté les bases d'un état de droit en Bosnie-Herzégovine.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Nicola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui participe à notre séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, d'avoir présenté le trente et unième rapport sur l'application de l'Accord de paix. Étant donné que cet exposé était le dernier qu'il présentait au Conseil de sécurité, je voudrais souhaiter à M. Schwarz-Schilling plein succès dans ses futures entreprises.

Après une campagne animée de plusieurs mois, suivie d'autres mois de dur labeur pour former des gouvernements en Bosnie-Herzégovine aux niveaux tant fédéral que cantonal, un gouvernement fédéral a finalement été mis en place avec succès. Nous espérons que des gouvernements seront rapidement constitués dans les trois cantons qui n'en sont toujours pas dotés. Nous espérons également que l'achèvement du processus électoral et la formation des gouvernements permettront de recentrer les énergies du pays sur les conditions nécessaires à la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, en application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes et dans le respect de la vision présentée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans les circonstances actuelles, et au vu des progrès réalisés, le Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé, en février dernier, de prolonger jusqu'à juin 2008 la période prescrite avant la fermeture du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. Nous espérons que ce délai supplémentaire sera mis à profit pour remplir les conditions requises pour entreprendre une telle démarche.

Parmi les questions qui doivent être traitées en priorité durant la prochaine phase figurent la réforme constitutionnelle, la restructuration de la police ainsi que la réforme de l'économie et des secteurs de la défense, du renseignement et de l'administration publique, mais aussi le retour permanent des réfugiés, l'unification de la ville de Mostar conformément à sa réglementation civile, et la nécessité de trouver une solution politique à long terme aux problèmes qui continuent d'empoisonner les relations entre l'État et la population de Brcko. Les questions régionales et l'incertitude au sujet du statut définitif du Kosovo ne doivent pas nuire au débat politique qui a cours actuellement en Bosnie-Herzégovine.

Les auteurs de crimes de génocide et de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine doivent être condamnés et les peines appliquées afin que la justice soit vraiment rendue. Une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est nécessaire, de même que l'arrestation et la remise à la justice des inculpés recherchés. Cette coopération est également nécessaire parce qu'elle conditionne la mise en œuvre des Accords de Dayton.

Nous nous réjouissons du règlement d'une question qui nous préoccupait depuis le mois de janvier de l'an dernier, à savoir la décertification des policiers en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous saluons l'enthousiasme dont la délégation du Royaume-Uni a fait preuve durant sa présidence du Conseil, le mois dernier, culminant dans les efforts déployés par le Haut Représentant et le Gouvernement pour apporter la meilleure solution possible à ce problème.

Il est impératif que l'Union européenne et l'OTAN maintiennent leur engagement en faveur de la Bosnie-Herzégovine lors de la prochaine phase, car la mission de police de l'UE et la présence de l'OTAN dans le pays ont indéniablement contribué à renforcer la paix et à maintenir la stabilité en général, au titre des aspects militaires de l'Accord de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, plus d'une décennie après la signature des Accords de paix de Dayton, le moment est venu pour la Bosnie-Herzégovine de devenir un pays européen viable, ancré dans la réforme et caractérisé par la modernité et la démocratie.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut Représentant, M Schwarz-Schilling, pour son introduction et son rapport. Je voudrais aussi remercier M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, pour son intervention.

La Belgique s'aligne sur l'intervention que notre collègue allemand fera tout à l'heure au nom de l'Union européenne (UE).

La Belgique a pris note avec intérêt du contenu du rapport du Haut Représentant, et surtout de sa description de l'évolution de la situation politique. Nous nous félicitons de la formation du nouveau Gouvernement. Nous nous inquiétons par contre de l'évolution de la situation politique interne, caractérisée par la stagnation.

La Belgique voudrait appeler à l'éviction de toute rhétorique nationaliste, tout comme à la dépolitisation de certains dossiers. La Belgique pense ici surtout aux suites de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 26 février 2007. Cet arrêt ne devrait pas servir de prétexte pour revoir l'architecture politique et institutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne les réformes en attente, nous appelons le nouveau Gouvernement à s'atteler à les entreprendre sans délai. Elles sont, nous le savons, des jalons sur le chemin de l'intégration continue dans les structures européenne et atlantique. La Belgique espère que des progrès seront rapidement réalisés en ce qui concerne la réforme de la police et la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ces deux éléments constituant des conditions indispensables au paraphe de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

En outre, nous estimons, tout comme le Haut Représentant, que la réforme constitutionnelle est elle aussi essentielle en vue de créer des institutions stables et d'assurer une répartition équitable des compétences.

La Belgique se réjouit de la récente percée sur la question de la certification des officiers, et voudrait remercier, parmi d'autres, la délégation du Royaume-Uni pour le résultat obtenu. Nous invitons les autorités de la Bosnie-Herzégovine à procéder à la mise en œuvre effective de cet accord.

La Belgique réitère son plein soutien à l'Accord de Dayton et au Bureau du Haut Représentant. À cet égard, nous saluons la décision de maintenir le Bureau jusqu'en juin 2008 avec son mandat actuel et le maintien des pouvoirs de Bonn. Vu l'impasse politique sur plusieurs dossiers cruciaux, la Belgique estime que le Haut Représentant continue à être appelé à jouer un rôle essentiel de catalyseur dans le transfert graduel des responsabilités aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Nous accueillons avec satisfaction la récente décision de nommer M. Lajcak comme nouveau Haut Représentant et profitons de l'occasion pour remercier M. Schwarz-Schilling pour le travail remarquable qu'il a accompli.

M. Christian (Ghana) : Nous nous réjouissons de compter aujourd'hui parmi nous M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Nous remercions également le Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, pour son exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine et pour ses efforts en vue de réunir les conditions requises pour l'émergence d'un État uni et stable dans lequel les divers groupes ethniques puissent cohabiter dans la paix et l'harmonie. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures. Nous saluons par ailleurs les divers partenaires internationaux qui apportent un soutien vital au processus de normalisation prévu par les Accords de paix de Dayton et les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous reconnaissons que la tâche déjà complexe d'édification de la nation n'a aucunement été facilitée par la défiance régnant entre les différents groupes ethniques depuis la guerre civile tragique qui, dans les années 90, a fait suite à l'effondrement de l'ex-République fédérale de Yougoslavie. Les divisions sont devenues plus flagrantes durant les élections, et nous sommes satisfaits que les parties aient contribué à ce que la population puisse voter dans la paix.

À ce propos, nous espérons vivement que les mesures nécessaires seront prises afin que les craintes d'une déstabilisation de la Bosnie-Herzégovine en raison du statut définitif du Kosovo ne se concrétisent pas. Nous exhortons ceux qui appellent bruyamment à l'autodétermination à faire preuve de retenue en renonçant aux discours incendiaires, de manière à ne pas faire obstacle aux progrès dans la très nécessaire réforme constitutionnelle et la restructuration de la police. Une nouvelle fragmentation de la région ne serait pas de bon augure pour la stabilité à long terme du pays. Nous pensons qu'à la faveur d'un engagement international soutenu, les conditions nécessaires à une coexistence harmonieuse de la population et à l'établissement d'institutions gouvernementales efficaces seront réunies, de telle sorte que le peuple de

Bosnie-Herzégovine puisse atteindre son objectif d'une vie meilleure dans le cadre euratlantique.

Nous nous félicitons des progrès réalisés pour ce qui est de la formation de gouvernements aux niveaux de l'État et de la Fédération et nous espérons que les structures de gouvernance restant à mettre en place deviendront pleinement opérationnelles dès que possible. En même temps, nous sommes préoccupés par l'absence de consensus entre les parties quant à la nature et à la portée des réformes constitutionnelles, du fait de leurs conceptions opposées de la nature de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État. Ces deux visions antagonistes sont sous-tendues par des suspicions, rivalités et – peut-être – ambitions très anciennes, qui ne peuvent être dépassées que grâce à des mesures de confiance délibérées. Il est donc crucial que la Bosnie-Herzégovine adhère à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et au Partenariat pour la paix. Nous encourageons les autorités compétentes à s'employer assidûment à remplir les conditions requises pour la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Surtout, nous insistons sur la nécessité de consolider l'état de droit, car, en plus de concourir à la viabilité de l'État, cela accroît le crédit international d'un pays. Voilà pourquoi nous sommes favorables à ce que l'on renforce les capacités de la force publique, des services du renseignement, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire.

Dans l'intervalle, la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées mérite une attention soutenue. Nous nous félicitons que le Bureau du Haut Représentant ait délégué aux autorités nationales la responsabilité du processus de retour des réfugiés et saluons les progrès accomplis en matière de restitution des biens. Nous espérons que les personnes déplacées désireuses de retrouver leur logement d'avant-guerre – elles seraient 130 000, d'après les estimations – recevront toute l'assistance qu'elles méritent.

Pour résumer, je rappelle que ma délégation se félicite des formidables progrès accomplis par la communauté internationale dans la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et formulons l'espoir que les problèmes persistants, au premier abord insolubles, seront finalement résolus.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : En tout premier lieu, je souhaite la bienvenue à M. Nikola Špirić et le remercie de nous avoir présenté les activités, les engagements et les responsabilités de son gouvernement. De même, nous saluons la présence du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling. Le travail accompli dans l'exécution de ses immenses tâches est digne d'éloges. La meilleure preuve en est que depuis la fin de la guerre dont le pays est sorti meurtri il y a plus de 10 ans, l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine a été administrée par un seul gouvernement, sans que n'éclatent de nouvelles violences.

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. L'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement la Bosnie-Herzégovine compromet les gains acquis ces 12 dernières années.

L'absence de progrès dans la réforme constitutionnelle et la refonte du secteur de la police, de même que la détérioration de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont, entre autres choses, paralysé la Bosnie-Herzégovine et sont autant de causes de régression. Faute de consensus ethnique et politique, la viabilité du pays reste incertaine. Ainsi, le principal objectif de l'Accord de Dayton, consolider la paix à l'intérieur d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique, semble disparaître de l'horizon.

L'année 2006 n'aura pas été bonne pour la Bosnie-Herzégovine. Les mesures ethniques et nationalistes ont ralenti, voire compromis, le processus de réforme qui aurait dû engager le pays sur la voie de l'intégration européenne. Les chefs des différents groupes ethniques qui composent la population du pays ont le devoir fondamental de réformer les institutions et de conclure des accords politiques qui dépassent leurs desseins nationalistes d'avant-guerre.

Les décisions que les chefs politiques de Bosnie-Herzégovine doivent prendre sont difficiles, ce qui n'est guère surprenant si l'on considère les dramatiques bouleversements qui ont eu lieu, culminant avec la désintégration de l'ex-Yougoslavie. Tout en réaffirmant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, nous engageons instamment ses dirigeants politiques à coopérer entre eux ainsi qu'avec le Haut Représentant en vue de remettre sur les rails les réformes institutionnelles.

Bien qu'entre les mains de ses citoyens, l'avenir de la Bosnie-Herzégovine requiert l'impulsion, le courage et la clairvoyance de ses dirigeants, dans une

mesure plus grande que ce que l'on a vu récemment. Il n'en demeure pas moins que la situation ne pourra progresser en Bosnie-Herzégovine sans l'intervention énergique de la communauté internationale. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous incombe de guider la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la démocratie libérale et du libre-échange. Il importe que, par l'entremise du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, nous réitérions notre appui aux parties et que nous les exhortions à prendre les difficiles décisions politiques dont le pays a besoin pour avancer.

Il importe également que l'Union européenne prenne de nouveaux engagements envers la Bosnie-Herzégovine pour que celle-ci remplisse les conditions qui la séparent de Bruxelles. L'Union européenne doit veiller à ce que la responsabilité endossée en Bosnie-Herzégovine reste une priorité pour ses membres et que son engagement demeure énergique et total. Dans ces circonstances seulement, la transition politique des Balkans sera moins chaotique aux fins d'une plus grande intégration et stabilité. Le succès ou l'échec des efforts engagés en Bosnie-Herzégovine dépend étroitement de l'évolution de la situation dans le reste de la région.

M[me] Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine du travail qu'il a accompli et de l'investissement personnel dont il a fait preuve tout au long de son mandat, en particulier pendant ces mois difficiles que la Bosnie-Herzégovine vient de traverser. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants des efforts qu'il a déployés afin de maintenir le cap des principales réformes. Nous prenons note et le remercions de ses recommandations concernant la nécessité de proroger le mandat de son bureau et les pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn. Nous saluons la nomination de son successeur, M. Lajcak, avec lequel nous nous engageons à travailler en étroite coopération, comme nous l'avons fait avec le Haut Représentant et ses prédécesseurs. Je saisis également cette occasion pour prier le Haut Représentant de bien vouloir transmettre nos remerciements à ses collaborateurs, qui travaillent sans relâche en Bosnie-Herzégovine pour permettre au pays de rejoindre l'Union européenne.

De nombreux orateurs ont évoqué le rôle moteur de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous nous réjouissons vivement de ces marques de reconnaissance et d'appui. J'indique que le Royaume-Uni s'associe à la déclaration que le représentant de l'Allemagne prononcera un peu plus tard au nom de la présidence de l'Union européenne.

Je pense que ce que nous avons entendu aujourd'hui témoigne de la vive déception provoquée par la paralysie des réformes menées en Bosnie-Herzégovine, en particulier de celles requises pour rejoindre l'Union européenne. Cela montre également le sentiment d'incompréhension suscité par l'incapacité d'un pays qui a tant capté l'attention de la communauté internationale à faire davantage, à cause des actions nuisibles de certains de ses dirigeants, par exemple en menant à bien les réformes requises par l'intégration européenne. De la part de certains dirigeants, cette attitude de négligence est peut-être pire que la déception. Nous sommes d'avis qu'à l'heure actuelle, la Bosnie-Herzégovine est bien mal servie par certains de ses dirigeants. Il existe une formidable sympathie à l'égard du pays, ainsi que l'a montré le débat d'aujourd'hui. Certains dirigeants – je dis bien certains, pas tous – de tous bords et de tous les groupes ethniques semblent décidés à l'anéantir. À l'inverse, nous saluons vivement l'accent que M. Špirić a placé aujourd'hui, en sa qualité de Président du Conseil des ministres, sur la multiethnicité, l'appropriation et la priorité européenne.

Je voudrais ici dire brièvement quelques mots sur le Kosovo. Je pense que nous sommes tous d'accord avec l'analyse du Haut Représentant sur ce que recouvre la question du Kosovo et ce qui est pertinent pour le débat relatif à la Bosnie-Herzégovine. En d'autres termes, une poignée de dirigeants nationalistes l'utilisent à leurs propres fins. Il n'existe aucun lien direct entre la question du Kosovo et la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous voulons dire clairement à tous les dirigeants de Bosnie-Herzégovine qu'ils doivent concentrer leur attention sur l'édification d'une société multiethnique et stable au profit de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais également m'arrêter rapidement sur la question des policiers dont la certification a été refusée. Je remercie le Haut Représentant et les représentants qui ont bien voulu saluer le rôle du Royaume-Uni à cet égard. Nous attendons maintenant des autorités de Bosnie-Herzégovine qu'elles veillent à l'application des dispositions énoncées par la présidence du Conseil de sécurité dans sa lettre du 30 avril, parmi lesquelles figure l'annulation de la

mesure prévoyant l'ouverture d'enquêtes nationales sur les décisions rendues par le Groupe international de police.

Je voudrais également aborder la question de la réforme constitutionnelle. Je pense que nous sommes tous d'accord avec ce que le Haut Représentant a dit quant à la nécessité de ne pas modifier l'ordre territorial de la Bosnie-Herzégovine tel que défini dans l'Accord-cadre général de Dayton pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Toute modification unilatérale de la constitution serait contraire à l'Accord de Dayton et risquerait de faire naître l'instabilité en Bosnie-Herzégovine et ailleurs. Nous préférerions que les dirigeants qui sont favorables à la réforme constitutionnelle travaillent en étroite collaboration avec le Haut Représentant pour trouver un consensus au sein de la Bosnie sur le type de réforme constitutionnelle nécessaire et obtenir l'accord de tous les groupes concernés qui sont représentés au sein des institutions et dans tout le pays.

Pour que la Bosnie-Herzégovine mène à bien les réformes nécessaires pour son adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, il sera nécessaire de mettre en œuvre la réforme constitutionnelle, et je ne pense pas que nous puissions nous y dérober. Mais cela nécessite un consensus, et il faut y parvenir par la voie multilatérale et dans le respect de l'Accord de paix de Dayton. Nous espérons qu'un nouveau processus sera bientôt engagé; cela fait plus d'un an qu'il n'y a pas eu de débat constructif sur la réforme constitutionnelle. Je voudrais dire que si certains dirigeants de la Bosnie déployaient autant d'effort pour mener à bien la réforme constitutionnelle et parvenir à un consensus qu'ils en déploient pour miner, dans leurs discours, l'Accord de Dayton, la Bosnie aurait fait des progrès depuis longtemps.

Selon moi, il est impossible de parler de la Bosnie-Herzégovine sans parler de Srebrenica. Je ne pense pas que l'on puisse rester insensible au sort de plus de 7 000 hommes et garçons musulmans, qui ont été massacrés, comme plusieurs l'ont dit, dans la pire des atrocités survenues en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Cela s'est passé il y a 12 ans. Je pense également qu'il est impossible de ne pas éprouver de la honte devant l'incapacité de la communauté internationale d'empêcher ce massacre. Je recommande à mes collègues un rapport sur Srebrenica rédigé par les Nations Unies.

Mais je tiens également à souligner que tout ceci ne peut servir de prétexte pour utiliser Srebrenica à des fins politiques. Les dirigeants de la Bosnie ne doivent pas exploiter l'arrêt récent de la Cour internationale de Justice (CIJ) pour raviver la question de Srebrenica dans le but de miner l'Accord de Dayton.

Les dirigeants de la Serbie et de la Republika Srpska ne doivent pas non plus s'en servir comme prétexte pour ignorer ce qui est dit dans l'arrêt de la CIJ. La Cour a dit notamment que le génocide a eu lieu à Srebrenica, et elle a lancé un appel à la coopération pour transférer les responsables à La Haye. Les dirigeants serbes et ceux de la Republika Srpska doivent reconnaître les conséquences, et également la gravité, de l'arrêt de la CIJ. Il est absolument révoltant que la Serbie ne coopère pas avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et ne livre pas Karadic et Mladic, responsables des massacres de Srebrenica. Sans nul doute, le refus de les livrer entravera la marche vers l'intégration de l'ensemble de la région dans l'Europe; et il s'ensuit que les appels visant à accorder un statut administratif spécial à Srebrenica ne contribuent pas à régler la situation actuelle.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur trois mots qui ne sont guère prononcés à l'heure actuelle en rapport avec la Bosnie : réconciliation, vérité et justice. Ces concepts sont tout aussi nécessaires aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1995, lorsque l'Accord de Dayton a été signé.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Schwarz-Schilling pour la présentation qu'il vient de faire et, surtout, à saluer le travail qu'il a accompli en tant que Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Špiric, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Le Représentant permanent de l'Allemagne prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne une intervention, à laquelle je m'associe pleinement. Je souhaiterais pour ma part faire les remarques suivantes.

La situation politique et sécuritaire décrite par le Haut Représentant nous rappelle qu'il est nécessaire de maintenir la vigilance de la communauté internationale, afin d'assurer la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Il est en effet essentiel que la communauté internationale demeure mobilisée et unie pour faire face tant aux tensions internes – je pense

notamment aux effets de la polarisation politique renforcée depuis les élections d'octobre 2006 et aux difficultés liées au projet de réforme de la police – qu'à celles tenant à un environnement régional encore incertain. Il est aussi indispensable de rappeler aux acteurs politiques bosniens la nécessité d'un comportement responsable. Les initiatives susceptibles de mettre en danger la stabilité de la Bosnie-Herzégovine ne seront pas acceptées.

Dans ce contexte, il est apparu opportun de préserver un encadrement international fort du processus politique et des réformes en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi il a été décidé par le Conseil pour la mise en œuvre de la paix de prolonger le mandat du Bureau du Haut Représentant au-delà de juin 2007. Je salue à cet égard la nomination comme futur Haut Représentant de M. Miroslav Lajcak, diplomate expérimenté et fin connaisseur de la région, qui bénéficiera de notre plein appui et, j'en suis certain, de celui du Conseil de sécurité.

Je tiens à rappeler notre attachement à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine, qui doit se concrétiser par la signature d'un accord de stabilisation et d'association. Celui-ci ne sera possible que lorsque les réformes de la police et des media audiovisuels publics seront mises en œuvre. Nous attendons donc des autorités fédérales, mais aussi des entités fédérées qu'elles mettent en œuvre les engagements pris.

Par ailleurs, la France sera particulièrement attentive à ce que les efforts pour coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) soient poursuivis et intensifiés. L'arrestation et le transfert à La Haye de tous les inculpés en fuite restent indispensables tant pour satisfaire aux obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine que pour mener à son terme le nécessaire processus de réconciliation.

Le Haut Représentant a évoqué la question de la décertification, par le Groupe international de police (GIP), des policiers de Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons qu'une solution acceptable par toutes les parties ait pu être trouvée sur la base des recommandations de M. Schwarz-Schilling. Il appartient maintenant aux autorités bosniennes d'agir dans le cadre fixé par la lettre adressée par le Président du Conseil de sécurité au Haut Représentant.

Notre objectif est de procéder aussitôt que possible à un transfert de compétences aux autorités bosniennes et, ainsi, à l'effacement de la tutelle internationale. Le rythme de ce processus dépendra largement des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans la voie des réformes. C'est dans cet esprit que nous envisageons la prorogation de la mission du Haut Représentant.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui ont remercié M. Schwarz-Schilling, le Haut Représentant, pour son rapport complet sur la question. Le rapport (S/2007/253, annexe) nous donne un aperçu des conditions actuelles et livre des informations très utiles sur la situation sur le terrain. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine et le remercier de sa déclaration.

La décision, prise le 11 décembre 2006 par l'Union européenne, de réduire les effectifs de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine au cours de 2007 a constitué un événement politique important. Elle signifiait que les conditions sécuritaires générales s'amélioraient et que les services nationaux chargés du maintien de l'ordre étaient désormais capables de faire face aux difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Cela signifiait que les efforts de plusieurs années d'investissement et de formation des services nationaux chargés du maintien de l'ordre portaient finalement leurs fruits. Cela non seulement accroîtrait le sentiment de contrôle national, mais montrerait également au grand public que ses propres institutions sont à l'avant-garde des efforts entrepris. C'est pourquoi nous félicitons le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine d'avoir fait ces progrès. Nous félicitons également l'Union européenne de son concours.

En outre, nous convenons que la région des Balkans, confrontée à des sentiments nationalistes, a vécu une expérience amère dans ce domaine. Le monde a connu d'innombrables histoires tragiques provoquées par le déchaînement de sentiments nationalistes. L'Europe a eu sa part de tragédies. Nous comprenons donc pourquoi le rapport est prudent à ce sujet, étant donné que ces sentiments nationalistes peuvent entraver les progrès dans la région.

Cependant, nous sommes d'avis que ces sentiments nationalistes peuvent aussi être une source de force pour un pays et être utilisés pour l'unir et le faire avancer. Les sentiments nationalistes peuvent donner à chacun l'impression qu'il est partie prenante,

ce qui est absolument nécessaire dans la situation qui prévaut actuellement en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le Gouvernement doit canaliser ces sentiments qui abondent pour redynamiser la société, contribuant ainsi aux efforts de paix et de réconciliation.

Les discours incendiaires prononcés pendant les campagnes illustrent le mouvement binaire des événements politiques. Néanmoins, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à placer l'intérêt de leurs sociétés respectives au tout premier rang de leurs considérations.

Nous notons également avec préoccupation la lenteur du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous estimons que les incitations au retour ne doivent pas se limiter à fournir les commodités de base de la vie moderne, si importantes soient-elles. Il faut aussi renforcer la confiance entre les rapatriés et la population locale. C'est un point qu'il convient d'aborder avec précaution. Les rapatriés ont besoin d'être convaincus qu'ils pourront interagir et vivre en paix avec les autres. Il faut admettre que plus ils mettront de temps à rentrer, moins ils auront intérêt à le faire.

Des avancées ont certes été enregistrées dans divers secteurs, mais il reste des défis à relever, notamment quant à la manière d'aider les autorités nationales à conduire efficacement la réforme constitutionnelle et du secteur de la police.

S'agissant de la réforme constitutionnelle au sens large, ma délégation juge nécessaire que les mesures en ce sens soient prises avec discernement et soient conformes aux dispositions de l'Accord de paix. La réforme constitutionnelle doit servir les intérêts de tous pour aboutir à la stabilité, à la paix et à une société juste. Il existe de par le monde divers processus et modèles en la matière qui peuvent être pris en exemple. Cependant, chercher à imposer une expérience spécifique de réforme constitutionnelle à la Bosnie-Herzégovine ne serait pas productif. Le plus important est que la réforme reflète la volonté de la population du pays et tienne compte des normes, des valeurs et de la sagesse locales.

Enfin, puisque ce sera le dernier rapport présenté par le Haut Représentant Schwarz-Schilling, nous nous associons à nos collègues pour le remercier et lui dire notre respect pour son ardeur au travail et son dévouement au service des objectifs fixés par le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Nous saluons la présence du Haut Représentant au Conseil de sécurité aujourd'hui et nous profitons de cette occasion pour le remercier de son action.

Je consacrerai l'essentiel de mes remarques à la situation qui prévaut actuellement au sein même de la Bosnie-Herzégovine. Comme d'autres au sein du Conseil, nous sommes inquiets de constater que sur le plan des réformes, les progrès nécessaires à une intégration euratlantique se font attendre, en partie à cause de la rhétorique irresponsable de politiciens nationalistes de premier plan. Nous sommes déçus que la situation en Bosnie-Herzégovine n'ait pas permis au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de décider de fermer cet été le Bureau du Haut Représentant. Nous espérons que les choses évolueront afin que cela puisse se faire en juin 2008, et nous suivrons la situation de près.

Je félicite le Président Špirić pour ses efforts en faveur de la réforme, et j'espère qu'il ramènera le message suivant dans son pays : il incombe à tous les dirigeants de la Bosnie de mettre de côté la rhétorique déstabilisante et de se concentrer sur les questions qui relèvent du bien-être des citoyens de la Bosnie. Si elle ne reprend pas rapidement la voie de la réforme, la Bosnie risque de se retrouver à la traîne de ses voisins dans le processus de rapprochement avec l'Union européenne (UE) et l'OTAN. Nous exhortons les dirigeants bosniaques à trouver dès que possible un accord sur la réforme de la police qui remplisse les critères de l'UE pour conclure un accord de stabilisation et d'association.

Le fait que la Bosnie rejoigne le Partenariat pour la paix de l'OTAN en janvier a constitué un jalon important. Le Gouvernement de la Bosnie a besoin d'aller au bout de ses réformes dans le domaine de la défense afin, à terme, de pouvoir intégrer l'OTAN. Il est également nécessaire, pour les dirigeants bosniaques, de reprendre la modernisation de la constitution surannée du pays.

Une approche sur le principe du « tout ou rien » est vouée à l'échec. La réforme constitutionnelle doit se faire progressivement et sur la base d'un consensus. Les États-Unis et la communauté internationale sont prêts à apporter leur aide en la matière, mais les Bosniaques doivent ouvrir la voie. Nous appelons le Gouvernement de la Bosnie à prendre rapidement des

mesures pour mettre en œuvre les conditions énoncées dans la lettre du Président du Conseil de sécurité sur la décertification de la police, et notamment à annuler la décision prise par le Conseil des ministres en décembre 2006 de créer un mécanisme de contrôle du Gouvernement.

Les États-Unis approuvent la décision du Conseil de mise en œuvre de la paix de nommer Miroslav Lajčák au poste de Haut Représentant, et nous sommes impatients de l'aider dès sa prise de fonctions.

Une fois encore, je tiens à remercier M. Schwarz-Schilling pour sa contribution à la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Matussek (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom de l'Union européenne. S'associent à cette déclaration les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie et le Monténégro et la Serbie; le pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), membre de l'Espace économique européen; l'Islande, de même que l'Ukraine et la République de Moldova.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence du Conseil de sécurité, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction.

Je commencerai par remercier le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne (UE), M. Christian Schwarz-Schilling, pour son exposé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons également à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Nikola Špirić.

Depuis la dernière fois que M. Schwarz-Schilling a fait rapport au Conseil, la Bosnie-Herzégovine a connu des avancées dans certains domaines. Dans d'autres, les progrès ont été très limités. Les élections d'octobre 2006 ont abouti à la formation d'un nouveau Gouvernement. L'Union européenne s'est félicitée de la création d'un nouveau Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine au mois de février. En novembre 2006, le pays a été invité à rejoindre le programme du Partenariat pour la paix de l'OTAN. En mai 2007, la ville de Sarajevo a été choisie pour devenir le siège du nouveau Secrétariat du Conseil de coopération régionale.

Des progrès ont également été réalisés sur la question de la certification de la police. Le 30 avril, la présidence du Conseil de sécurité, qu'assumait le Royaume-Uni, a adressé une lettre à la Bosnie-Herzégovine. Nous nous réjouissons que cela ait permis de régler cette question longtemps restée en suspens. M. Schwarz-Schilling et son prédécesseur ont tous deux fait montre d'une ferme détermination sur ce point. Le Bureau du Haut Représentant et Représentant spécial de l'UE a contribué à ce règlement particulier grâce à une coopération étroite avec les membres du Conseil de sécurité et le Département des opérations de maintien de la paix.

La coopération a également été étroite avec le Conseil de l'Europe et les autorités de la Bosnie-Herzégovine. La mise en œuvre de la solution trouvée nécessitera le concours sans faille du Bureau du Haut Représentant et Représentant spécial de l'UE et de la Mission de police de l'Union européenne.

Le 3 mai 2007, les États membres de l'UE ont approuvé le texte de l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine. La conclusion de cet accord pourrait permettre au pays de faire un pas de plus en direction de l'UE. Cela dit, elle dépend des progrès qui seront réalisés dans quatre domaines : la consolidation de l'administration publique nationale, la mise en œuvre de la réforme de la police, la promulgation d'une législation relative aux médias publics, et la coopération totale avec le TPIY. Malheureusement, ces progrès se font encore attendre.

Nous appelons donc toutes les parties à œuvrer ensemble dans un esprit constructif en Bosnie-Herzégovine pour surmonter dès que possible les obstacles restants. Il faut pour cela que la direction politique de la Bosnie-Herzégovine assume sans délai ses responsabilités d'une manière claire et déterminée et qu'elle en finisse avec l'absence de progrès.

Cela dit, la détérioration du climat politique en Bosnie-Herzégovine et la reprise des discours nationalistes suscitent l'inquiétude. Je rappelle aux membres que la Bosnie-Herzégovine a des chances réelles au plan européen. L'approbation de l'Accord de stabilisation et d'association, l'assouplissement du régime de délivrance des visas et la conclusion

d'accords de réadmission montrent clairement que les 27 États membres restent attachés à l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, la Commission européenne continue de soutenir la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts. Sa progression vers l'adhésion à l'Union européenne, en revanche, dépendra principalement de l'action de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais également dire quelques mots sur la réforme constitutionnelle. Sans constituer une condition préalable à la conclusion de l'Accord de stabilisation et d'association, la réforme constitutionnelle est primordiale pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Elle a besoin de structures étatiques opérantes et viables pour mieux préparer son intégration dans l'Union européenne. L'appropriation nationale du processus est indispensable. Nous remercions nous aussi le Haut Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne d'avoir contribué à mettre en avant cette question.

En février, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix s'est prononcé contre la fermeture du Bureau du Haut Représentant en 2007. Cette décision repose sur l'évaluation de la situation régnant en Bosnie-Herzégovine et dans le reste de la région, établie à partir des analyses du Haut Représentant. À présent, le but est de fermer le Bureau le 30 juin 2008 au plus tard. Le Comité directeur a décidé de refaire le point sur la situation lors de ses réunions d'octobre 2007 et de février 2008. L'objectif reste la transition; la politique d'appropriation le principe directeur. La prorogation du mandat du Bureau du Haut Représentant vise à garantir l'achèvement de la transition dans les plus brefs délais. L'Union européenne continuera d'aider la Bosnie-Herzégovine dans les dernières étapes à franchir pour passer de l'installation de la paix à l'intégration européenne.

Comme il s'agissait du dernier exposé que le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne présentait au Conseil, je voudrais terminer en remerciant M. Schwarz-Schilling, au nom de l'Union européenne et de mon pays, pour le dur labeur qu'il a accompli afin de rapprocher la Bosnie-Herzégovine de l'architecture européenne. Tout au long de son mandat, la Bosnie-Herzégovine a véritablement avancé à grand pas. Je le prie d'accepter nos remerciements pour sa contribution à cet important projet ainsi que nos vœux de plein succès pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Schwarz-Schilling.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : J'ai été impressionné par les déclarations de mes collègues du Conseil. Je pense qu'il existe un vaste consensus sur la marche à suivre, sur le principe de l'appropriation et sur celui de la transition vers l'Union européenne, mais aussi sur les tâches que la communauté internationale doit encore accomplir, à savoir soutenir et faciliter le processus. En outre, je remercie les orateurs des paroles aimables qu'ils ont prononcées à propos de mon travail.

Enfin, je voudrais faire un commentaire d'ordre personnel. En ma qualité de membre du *Bundestag*, Chambre basse du Parlement allemand, et de Président de la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, j'ai adressé un certain nombre d'appels au Conseil de sécurité. Je me suis efforcé d'attirer l'attention sur les questions dignes d'intérêt et sur ce qui attend la Bosnie-Herzégovine. Il était donc pour moi très émouvant de me trouver aujourd'hui dans cette salle, de pouvoir travailler en Bosnie-Herzégovine, de servir ce pays qui a tant souffert, et de superviser les efforts de la communauté internationale de manière que la Bosnie-Herzégovine ait le meilleur avenir possible. Or, nous devons continuer ces efforts; plus qu'une question d'ordre juridique, il s'agit d'une obligation morale.

Je souhaite plein succès à mon successeur, dont la tâche ne sera pas facile. Elle sera difficile car les problèmes sont plus profondément enfouis que dans les autres régions. Je trouve très encourageante la volonté politique manifestée par le Premier Ministre Špirić, à travers sa manière d'agir, sa position morale et ses performances. J'espère qu'un nombre accru de dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine lui apporteront un soutien réel parce qu'une chance historique s'offre véritablement à nous d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : celui d'ouvrir la voie vers l'Union européenne et le partenariat euro-atlantique.

Je remercie les membres du Conseil de leurs paroles aimables et de toute l'aide qu'ils ont apportée. Je resterai au service de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling de ses émouvantes paroles. Une fois encore, au nom des membres du Conseil, je lui souhaite plein succès et le remercie de son engagement

en faveur de la consolidation de la paix et de la prospérité en Bosnie-Herzégovine.

Je profite également de l'occasion pour remercier S. E. Nikola Špirić d'avoir participé à cette séance.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.